

Les comptes consolidés en IFRS

VOUS ÊTES CONCERNÉS

- Commissaires aux comptes.
- Collaborateurs confirmés.

OBJECTIFS

- Appréhender les différences entre les normes IFRS et la réglementation française applicable aux comptes consolidés (CRC 99-02 mis à jour).
- Présenter le plus concrètement possible l'application des normes IFRS aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.
- Connaître les règles de présentation des états financiers IFRS et les informations à fournir en notes annexes.

QUESTIONS TRAITÉES

- Rappels sur le règlement CRC 99-02 et liaison avec les IFRS.
- Le périmètre et les méthodes de consolidation (IAS 27 A, 28 et 31).
- Les principaux retraitements et éliminations de consolidation en IFRS.
- La présentation des états financiers IFRS (IAS 1 révisée, IAS 7, IAS 34 et IFRS 8).
- Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 R).
- Les textes applicables aux regroupements d'entreprises : IFRS 3 R et IAS 27 A.
- Les diligences spécifiques du commissaire aux comptes.

PRÉ-REQUIS

Disposer des connaissances générales en matière de comptes consolidés et de normes IFRS.

